



Mairie de Fleury-la-Montagne

Tél : 03 85 84 03 85

mairiedefleury@wanadoo.fr

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL :

Date : 3 février 2026 Heure : 20h30**Nom du Président : MATHIEU Georges****Membres présents :** MATHIEU Georges, PREVOST Agnès, LE CLEZIO Maxime, ALEX Dominique, BELOT Nathalie, DEMONT Henri, LECHAILLER Pierre-Laurent, LEVEQUE Nicolas, LOCQUET Alexandre, MALLAT Christophe**Absents excusés :** GRAS François qui donne procuration à MATHIEU Georges, DUPIN Véronique qui donne procuration à BELOT Nathalie, ETAIX Estelle qui donne procuration à LE CLEZIO Maxime.**Quorum : 13/13 votants****Secrétaire de séance :** Agnès PREVOST**Ordre du jour :**

1. BUDGET ASSAINISSEMENT : Vote du CFU
2. BUDGET GENERAL : Vote du CFU
3. Délibération en vue de la signature de la convention territoriale Globale
4. Devis pour l'ensemble des travaux pour la sécurité de l'Eglise
5. Motion appelant l'Etat français à saisir lui aussi la Cour de justice de l'Union européenne afin de faire suspendre l'accord du Mercosur.
6. Signature convention d'autorisation de passage et balisage permanent de la bretelle Saint-Jacques-de-Compostelle « Paray-le-Monial à Charlieu »

***Questions diverses**

Le précédent procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

CREATION EMPLOI NON PERMANENT

Cette année, la commune ne peut pas avoir de volontaire en service civique. Avec la hausse du nombre d'enfants fréquentant la cantine, 2 agents ne suffisent plus. Un troisième agent doit être embauché afin d'aider durant le service de la cantine. Le conseil Municipal, à l'unanimité valide la création d'un emploi non permanent à 8 heures par semaine.

- | |
|---|
| 1- BUDGET ASSAINISSEMENT : Vote du CFU
2. BUDGET PRINCIPAL : Vote du CFU |
|---|

M. le maire présente les résultats de l'année 2025 pour le budget assainissement et le budget principal.

Section fonctionnement :

Résultat 2025 :	6672.08 (recettes-dépenses)
Résultat N-1 :	31 560.28
Total :	38 232.36

Section investissement :

Résultat 2025 :	6701.82
Résultat N-1 :	51 152.13
Total :	57 853.95

Budget principal

Section fonctionnement

Résultat 2025 :	80 620.63 (recette-dépenses)
Résultat N-1	371 362.74 (report)
Total	451 983.37

Section Investissement :

Résultat 2025 :	- 55 412.52
Résultat N-1 :	- 26 265.76
Restes à réaliser en dépenses	+ 4438.00
Total :	- 81 678.28

Le conseil municipal valide à l'unanimité les deux CFU.

3. DELIBERATION EN VUE DE LA SIGNATURE DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

Dans la perspective d'intervenir au plus près des besoins de la population, la Caisse d'allocations familiales de Saône-et-Loire, la Communauté de communes de Marcigny et les communes membres de l'EPCI ont souhaité renforcer leur collaboration et signer une Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention permet de définir un projet global du territoire, ainsi que ses modalités de mise en œuvre, sur des thématiques telles que la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, la solidarité, la parentalité, le lien social, le logement, l'accès aux droits et services, pour lesquelles la Caf apporte une expertise. La convention a pour but de construire ensemble un projet social de territoire qui répond aux attentes de nos habitants.

La première CTG, signée en 2021 avec la Caisse d'Allocations Familiales, est arrivée à son terme le 31 décembre 2025. L'année 2025 a été une année de réécriture pour la prochaine contractualisation du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030.

L'élaboration de cette Convention Territoriale Globale est un enjeu important pour notre territoire. Le défi est pour nous de maintenir la contractualisation à l'échelle de la Communauté de communes mais également à l'échelle communale. L'objectif est d'interroger collectivement les démarches menées jusqu'à présent sur les différentes thématiques, d'identifier les articulations à renforcer entre les interventions des partenaires, mais aussi de définir les actions à mettre en œuvre pour les années à venir, dans une dynamique renforcée entre les différentes collectivités.

Aussi, les enjeux et les pistes d'actions de cette nouvelle CTG seront les suivants :

- Enjeu 1. Comment renforcer l'insertion et l'autonomie des jeunes de 12 à 30 ans, qu'ils arrivent, qu'ils vivent ou qu'ils partent du territoire ?

Action 1-1. Poursuite de la structuration de l'offre jeunesse notamment avec des propositions culturelles, de loisirs et sportives.

Action 1-2. Création d'un espace ressources logement pour l'information, l'orientation et l'accompagnement.

Action 1-3. Développement de l'autonomie et de l'insertion professionnelle des jeunes par des parcours adaptés.

- Enjeu 2. Comment garantir une accessibilité aux services à tous les habitants, notamment les plus éloignés et ceux aux besoins spécifiques ?

Action 2-1. Renforcement de l'offre Petite Enfance sur le territoire pour répondre aux besoins.

Action 2-2. Développement d'une offre inclusive, variée et accessible à tous, avec une meilleure intégration des publics sous-représentés : enfants en situation de handicap, adultes, nouveaux habitants.

Action 2-3. Travail sur la continuité éducative avec les établissements scolaires, les professionnels de la santé et les associations.

Action 2-4. Structuration d'une offre de lien social et d'accompagnement des familles.

- Enjeu 3. Comment construire une dynamique de territoire solidaire, fondée sur une coordination claire et un pilotage partagé entre acteurs ?

Action 3-1. Structuration d'une organisation territoriale partagée et cohérente.

Action 3-2. Renforcement de la coopération et de la mutualisation dans les communes.

Action 3-3. Construire une image positive et séduisante du territoire en mobilisant les habitants.

- Enjeu 4. Comment construire une stratégie de communication claire et efficace pour mieux informer les habitants ?

Action 4-1. Structuration d'un système d'information clair, lisible et accessible pour tous.

Action 4-2. Renforcement des liens et de la coopération entre les acteurs du territoire

Le conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de la convention territoriale globale.

4. DEVIS POUR L'ENSEMBLE DES TRAVAUX DE LA SECURITE DE L'EGLISE

Suite au passage de la gendarmerie concernant la sécurité de l'Eglise, des travaux doivent être prévus pour sécuriser les lieux.

Un devis de l'entreprise Belot a été reçu pour un montant de 1188 euros. Ces travaux permettront de verrouiller la petite porte de l'Eglise.

Le conseil Municipal valide ce devis à l'unanimité et autorise M. le maire à signer les documents s'y rapportant.

5. MOTION DE SOUTIEN AU RECOURS CONTRE L'ACCORD UE-MERCOSUR ET DEMANDE DE TRANSMISSION DEVANT LA COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPEENNE

Monsieur le maire présente le mail de Mme CORNELOUP Josiane, députée :

« Comme vous le savez, je m'oppose depuis le début de ma mandature, aux côtés des agriculteurs, à l'accord conclu avec les pays du Mercosur

(Brésil, Argentine, Uruguay et Paraguay). L'application de ce traité occasionnerait un grave préjudice à nos éleveurs et à notre modèle agricole.

Ce mardi, je serai avec une délégation de parlementaires français et des représentants du monde agricole, à Strasbourg, au parlement européen, pour rencontrer des députés européens et solliciter leur soutien aux fins de saisine de la Cour de justice de l'Union européenne.

En France, le Parlement a déjà manifesté à une large majorité son opposition à ce très mauvais accord non seulement pour notre pays mais aussi pour l'ensemble des Etats européens. Au-delà de la concurrence déloyale qu'il crée au détriment de nos producteurs et éleveurs, l'accord du Mercosur est entaché d'un grave détournement de procédure organisé par la Présidente de commission européenne, Ursula von der Leyen dont les manœuvres ont abouti à contourné les équilibres institutionnels et démocratiques prévus par les traités européens.

Alors que se déroulent les derniers conseils municipaux avant le premier tour de élections, le 15 mars, je sollicite par la voix de chacun d'entre vous, un soutien fort des territoires.

A cette fin, je vous invite à adopter une motion appelant l'Etat français à saisir lui aussi la Cour de justice de l'Union européenne afin de faire suspendre cet accord. Vous trouverez ci-joint un modèle de délibération qu'il vous suffit de compléter.

L'Etat doit prendre ses responsabilités. En saisissant la Cour de justice de l'Union européenne, l'Etat français enverrait un signal fort et démontrerait que l'opposition française à ce traité ne se limite pas à une déclaration de principe, mais s'inscrit dans une démarche volontariste et juridiquement fondée.

Votre mobilisation est donc très importante. Par votre délibération, vous avez le pouvoir d'amplifier la voix des territoires et de rappeler à la commission européenne et à sa Présidente que notre souveraineté alimentaire et le respect des règles démocratiques européennes ne sont pas négociables. »

Certains membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas faire de politique et donc s'opposent au soutien de ce projet. 5 membres votent pour et 8 sont contre.

6. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'AUTORISATION DE PASSAGE ET BALISAGE PERMANENT DE MA BRETELLE SAINT-JACQUES-DE- COMPOSTELLE « PARAY-LE-MONIAL A CHARLIEU »
--

La bretelle « Saint-Jacques-de-Compostelle » reliant Paray-le-Monial à Charlieu d'une distance de 43 km emprunte des portions de chemins sur la commune de Fleury-la-Montagne, il est donc nécessaire de formaliser une convention d'autorisation de balisage permanent et le passage de ce circuit sur la commune précitée.

Cette convention règle les obligations réciproques des parties afin d'assurer, dans l'intérêt des utilisateurs, une meilleure gestion de cet itinéraire.

Cet itinéraire doit faire l'objet d'une inscription au Plan Départemental des itinéraires de Promenade et de Randonnées (PDIRR), en vue de préserver les chemins ruraux qui le supporte.

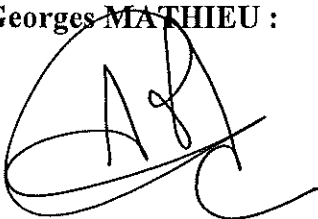
A l'unanimité, le conseil Municipal autorise la signature de la convention d'autorisation de passage et balisage permanent de la bretelle Saint-Jacques-de-Compostelle « Paray-le-Monial à Charlieu ».

***Questions diverses**

- Nous avons reçu 2 devis concernant le parking du cimetière : un devis concernant de l'enrobé et un second pour la pose de gravillons.
- Les volets de la salle du Vieux cuveau sont poncés et ont été repeints en gris anthracite RAL 7016 par les agents communaux.
- Les volets de la mairie sont en mauvais état : projet de peinture à prévoir.
- Protocole pour les DP et PC : depuis peu le PETR facture à la commune l'instruction des dossiers, Pour les crépis, toitures et volets, le maire pourrait prendre un arrêté afin d'éviter d'envoyer le dossier en instruction. La décision de l'arrêté prend en compte le règlement du PLUI et l'instruction se fera obligatoirement si le bâtiment se situe en zone ABF.
- Ordures ménagères : passé de 114 kg/an/habitant à 110 kg/an/habitant. Nous pouvons diminuer encore car beaucoup ne font pas complètement le tri.
- Point fin de mandat : dépenses investissement : 66 172.80 €
Fonctionnement 60 228.68 (concernant les gros travaux)
- Broyeur de Michel : utilise le sien, le conseil municipal décide de le dédommager et de lui donner 2 fois 150 € net.
- Projet MAM : Deux personnes qui ne sont pas de Fleury-la-Montagne sont intéressées par le projet. Le montant du loyer reste à définir.
- l'école a fait son carnaval. Il y aura 55 enfants après les vacances. Ils sont en moyenne 40 à la cantine, cela devient compliqué pour les 2 agents en poste. Tout le monde est content sur la qualité des repas.
- Un arrêté pour le débordage a été pris, il sera obligatoire d'en faire la demande en mairie.
- Le dernier cerisier sera offert aux nouveaux arrivants de la commune
- Samedi 7 février : remise des prix du fleurissement.
- 26 janvier 2026 : Cérémonie don D'organes avec les enfants de la classe de Mme Démarche et l'association ADOT71. Plantation d'un arbre et mise en place d'une affiche remerciant les donateurs.
- Planning des élections à compléter
- Trous rebouchés sur la départementale route de Charlieu et à la sortie de Fleury-la-Montagne

Fin de séance à 21h45

**Le Président ;
Georges MATHIEU :**



Secrétaire de séance ;

